



CFDT 30 passage de l'Arche  
92055 LA DEFENSE Cedex  
tél. 01.40.81.24.00  
fax : 01.40.81.24.05  
courriel : [cfdt.syndicat@i-carre.net](mailto:cfdt.syndicat@i-carre.net)  
Internet : [www.cfdt-ufetam.org](http://www.cfdt-ufetam.org)

# Education Routière

## Compte rendu de la réunion DSCR – CFDT du 2 avril 2012

La Défense le 2 Avril 2012

La continuation de l'**externalisation** des épreuves et une réforme qui **marche sur la tête** !

Depuis plus d'un an, des groupes de travail ont été mis en place par la DSCR, afin de proposer de nouvelles épreuves du permis de conduire pour les catégories « Moto » et « Groupe Lourde ».  
Depuis plus d'un an, les organisations syndicales sont reçues par la DSCR, afin de travailler sur les propositions faites par ces groupes de travail et apporter leurs amendements pour les nouvelles épreuves du permis de conduire pour les catégories « Moto » et « Groupe Lourde ».

Pour la CFDT, nous pouvons dire que jusqu'au mois d'octobre 2011, les relations étaient cordiales et constructives, nous trouvions ces 2 réformes relativement ambitieuses et même si nous avons élaboré de nombreuses propositions (d'ailleurs retenues) les 2 projets avaient déjà une trame intéressante.

Aujourd'hui la situation est tout autre ! Si pour le poids lourd, le projet est en bonne voie, pour la moto, il semble que l'organisation syndicale majoritaire chez les IPCSR bien aidée par certains dirigeants de la DSCR aient souhaité revenir sur le projet, le ramenant 30 ans en arrière...

Le projet que le Délégué Interministérielle avait envoyé à chaque IPCSR est aujourd'hui tout autre !  
Quelques exemples :

- La DSCR prônait à raison une harmonisation des notations pour l'ensemble des épreuves et ce pour faciliter le travail des IPCSR ; le syndicat majoritaire préfère revenir au A/B/C ! Ce qui donnera une épreuve moto complètement en marge des autres et à l'opposé de l'idéologie même proposée par les nouvelles épreuves !
- 15 minutes : Aujourd'hui tout IPCSR qui fait de la moto sait que ce temps est « trop juste » pour l'épreuve actuelle, et bien non, on nous propose dans le même temps de rajouter une épreuve supplémentaire avec 2 essais... Mais de qui se moque-t-on ?
- Evaluer de façon HOMOGENE ! Un peu d'histoire, pour ceux qui auraient « oublié », il y a fort longtemps, le « rapide » se mesurait à « l'œil » ! Et comme à l'époque l'administration trouvait que les résultats manquaient d'homogénéité, le deuxième essai a alors été chronométré, puis ce fut les deux essais de ce que nous appelons maintenant l'allure normale... Les « experts » de l'époque avaient au moins une même base de travail. Et voilà qu'aujourd'hui on nous dit : et bien les « experts » feront comme bon leur semble pour évaluer le patinage d'embrayage, s'ils souhaitent chronométrer, ils pourront le faire, s'ils souhaitent le faire à « l'œil » ils pourront le faire... Et bien cher ( e ) s collègues IPCSR, nous vous souhaitons beaucoup de courage pour les discussions et palabres à venir sur les pistes moto, mais vous saurez d'où vient cette proposition et vous en parlerez à vos représentants « SNICA FO », à moins qu'ils ne souhaitent

voir apparaître le résultat différé en plateau moto ... suite aux agressions.

- Et comme nous n'en sommes pas à une contradiction près, pour le FREINAGE, les IPCSR n'évalueront plus le « dérapage » au freinage ! La DCSR trouve qu'il y a une trop grande disparité dans l'évaluation !!! Alors c'est selon, de temps en temps les experts en sont et de temps en temps ils n'en sont pas !!!
- Le contrôle des savoirs être ! Serait-ce si inutile ? La DCSR nous propose en lieu et place d'une interrogation écrite une interrogation orale de « 3 / 4 minutes » C'est limite insultant pour les IPCSR !

Pour la CFDT, la liste des incohérences introduites dans le projet moto est très longue...

Mais ce projet de nouvelles épreuves ne s'arrête pas là en termes de surprises... EXTERNALISATION, ce mot vous rappelle quelques chose...

Et bien pour la CFDT ce n'est pas un vain mot : La délivrance du AM, les Auto Ecoles ont récupéré la première catégorie de permis délivrée par l'Etat Français, nous connaissions également les 7h de formation pour le 125cm<sup>2</sup> avec le permis B, la formation en Auto Ecoles pour passer du A2 au A et voilà que maintenant c'est le BE que les Auto Ecole vont délivrer...

Article 3.5 : Le titulaire de la catégorie B qui souhaite conduire un ensemble dont le poids maximum autorisé est supérieur à 3500kg et ne dépasse pas 4200kg, doit justifier avoir suivi une formation d'une durée de 7 heures assurant sa capacité à conduire en toute sécurité ce type d'ensemble de véhicule...

En clair, le « petit » BE est donné aux Ecoles de conduite... l'EXTERNALISATION des épreuves continue en toute impunité !!!

Vous pouvez compter sur la CFDT pour combattre ce projet...

Espérons que le syndicat majoritaire et certains membres de la DCSR reviennent à la raison et nous comptons sur le bon sens des IPCSR pour faire savoir à leur syndicat, à quel point ce projet en l'état est inacceptable...

Vos représentants CFDT